

Mon nom :

Mon prénom :

Mon adresse de courriel :

_____@educ.cscapitale.qc.ca

Mots de passe

Courriel et suite Google Edu :

Autres : _____

En cas d'urgence, contacter :

Nom : _____

No de téléphone : _____

Adresse de courriel : _____

En cas de fermeture d'urgence, contacter :

Nom : _____

No de téléphone : _____

Adresse de courriel : _____

Site web de l'école:

<https://ecole-jean-xxiii.cssc.gouv.qc.ca/>

Noter :

Les heures d'ouverture du secrétariat de l'école Jean-XXIII sont de :

8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

ÉCOLE JEAN-XXIII



3690, rue Antonin-Marquis

Québec, G1P 3B9

Téléphone: 418 686-4040, poste 4023

Télécopieur: 418 527-1102

Directeur: Martin Auger

martin.auger@cssc.gouv.qc.ca

Secrétaire : Sylvie Couture

ecole.jean-xxiii@cssc.gouv.qc.ca

Technicienne du service de garde: Claudia Cloutier

sgarde.jean23@cssc.gouv.qc.ca

claudia.cloutier@cssc.gouv.qc.ca

Téléphone: 418 686-4040, poste 3234

Horaire de l'école :

8h15 Surveillance dans la cour

8h20 à 8h25 Cloche/Déplacement

8h25 à 9h25 Période 1

9h25 à 10h25 Période 2

10h25 à 10h45 RÉCRÉATION pour le primaire

11h30 à 13h00 DÎNER pour le préscolaire

10h45 à 11h45 Période 3

Déplacement

11h45 à 13h00 DÎNER pour le primaire

13h00 Surveillance dans la cour

13h00 à 13h10 Cloche/Déplacement

13h10 à 14h10 Période 4

14h10 à 14h30 RÉCRÉATION pour le primaire

14h30 à 15h30 Période 5

14h47 Fin de la journée préscolaire/Déplacement

15h30 Fin de la journée primaire/Déplacement

Les enseignants et l'équipe des services complémentaires

Tina Roy	Préscolaire 4 ans	tina.roy@cssc.gouv.qc.ca
Olivier Mathieu	Préscolaire 5 ans	olivier.mathieu@cssc.gouv.qc.ca
Isabelle Fortin	Préscolaire 5 ans	isabelle.fortin@cssc.gouv.qc.ca
Donald Rodrigue	1 ^{re} année du 1 ^{er} cycle	donald.rodrigue@cssc.gouv.qc.ca
Sylvie Castonguay	2 ^e année du 1 ^{er} cycle	sylvie.castonguay@cssc.gouv.qc.ca
Isabelle Rioux	2 ^e année du 1 ^{er} cycle	isabelle.rioux1@cssc.gouv.qc.ca
Marjorie Rancourt	1 ^{re} année du 2 ^e cycle	marjorie.rancourt@cssc.gouv.qc.ca
Isabelle Bastien	1 ^{re} et 2 ^e année du 2 ^e cycle	isabelle.bastien@cssc.gouv.qc.ca
Nancy Siconnelly	2 ^e année du 2 ^e cycle	nancy.siconnelly@cssc.gouv.qc.ca
Julie Racine	1 ^{re} année du 3 ^e cycle	julie.racine@cssc.gouv.qc.ca
Isabelle Grenier	1 ^{re} et 2 ^e année du 3 ^e cycle 2 ^e année du 3 ^e cycle	isabelle.grenier@cssc.gouv.qc.ca
Amélie Jacob	Anglais intensif	amelie.jacob@c.gouv.qc.ca
Philippe Duguay	Éducation physique	philippe.duguay@cssc.gouv.qc.ca
_____	Éducation physique	_____
Loïc Paradis-Laperrière	Musique	loic.paradis-laperriere@cssc.gouv.qc.ca
_____	Anglais	_____
Annie Tapp-Poirier	Orthopédagogie	annie.tapp-poirier@cssc.gouv.qc.ca
Catherine Pothier	Psychologie	catherine.pothier@cssc.gouv.qc.ca
Janik Aubin-Martin	Orthophonie	janik.aubinmartin@cssc.gouv.qc.ca
Andréa Murphy	Éducation spécialisée	andrea.murphy@cssc.gouv.qc.ca
Jérôme Filteau	Éducation spécialisée	jerome.filteau@cssc.gouv.qc.ca
Nathalie Duguay	Éducation spécialisée	nathalie.duguay@cssc.gouv.qc.ca

Chers parents, collaborateurs et élèves,

Les membres du personnel de l'école Jean-XXIII reconnaissent qu'il est important d'enseigner et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs chez tous les élèves afin de favoriser et de maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement harmonieux et sécuritaire. En cette année scolaire, nous poursuivrons la mise en œuvre de notre système de gestion des comportements : **Soutien au Comportement Positif (SCP)**.

Ce système est reconnu comme étant une approche gagnante et ses fondements reposent sur la recherche. Il favorise la responsabilisation progressive de l'élève par le renforcement positif des comportements attendus. L'élaboration de ce système s'inscrit dans une démarche d'intervention en lien avec les valeurs de l'école : Bienveillance – Engagement - Collaboration.

Nos valeurs ont été traduites en comportements observables. Vous trouverez dans la pochette protectrice un document intitulé *Matrice de comportements attendus*. Ce dernier décrit ce qui est attendu de la part des élèves à l'école pour chaque aire de vie. Ces comportements seront enseignés aux élèves en début d'année scolaire.

Lorsque des comportements positifs seront observés, les élèves recevront des renforcements verbaux ou non-verbaux. De plus, à l'occasion, ils recevront des cartes BRAVO lorsqu'ils seront surpris à appliquer les bons comportements. Ces dernières seront comptabilisées chaque semaine et leur permettront d'accéder aux privilèges individuels, aux privilèges de classe ainsi qu'aux privilèges de l'école.

Nous vous invitons à valoriser les bons comportements de votre enfant tant à l'école qu'à la maison. Votre appui est important pour la réussite de ce projet.

Nous vous remercions de votre collaboration !

Les membres du personnel de l'école Jean-XXIII

Mesures de sécurité

1. Surveillance dans la cour d'école

- Afin d'assurer la sécurité des élèves, la surveillance sur la cour de l'école commence à 8h15 le matin et 13h00 le midi.
- Nous vous demandons votre collaboration afin que les enseignants puissent effectuer leur surveillance lors des entrées, en quittant la cour de récréation dès 8h15 le matin et dès 13h00 le midi.
- Nous vous demandons votre collaboration afin que les enfants n'arrivent pas sur la cour avant 8h15 le matin et 13 h 00 le midi car, d'une part, ils seraient sans surveillance et d'autre part, en cas de mauvais temps, ils seraient sans abri.
- Les élèves qui ne sont pas inscrits au service de garde ne doivent pas demeurer sur la cour d'école après les heures de classe car il n'y a aucune surveillance pour eux. La cour de récréation est utilisée par les élèves inscrits au service de garde sur l'heure du dîner et après les heures de classe jusqu'à 18 h 00.

2. Circulation automobile aux abords de l'école

- Il est interdit de déposer ou d'attendre les enfants dans l'espace réservé au transport scolaire ni dans le stationnement des employés.

3. Parents ou visiteurs dans l'école

- Afin d'assurer la sécurité de chacun de nos élèves, les portes de l'école sont verrouillées en tout temps.
- Tous les visiteurs doivent passer par la porte principale et s'identifier au secrétariat de l'école. Aucun parent n'est autorisé à circuler dans l'école.
- Important : les parents qui désirent prendre rendez-vous avec un enseignant ou laisser un message à leur enfant doivent s'adresser, en tout temps, au secrétariat.
- Les parents qui viennent chercher leur enfant à la fin de la journée doivent rester à l'extérieur jusqu'à 15h35 afin de laisser le temps aux intervenants de diriger les enfants au bon endroit.

4. Contrôle des absences et des retards.

- L'élève a l'obligation de participer à toutes les activités et à tous les cours inscrits à son horaire.
- Un retard, une absence ou une autorisation de quitter avant la fin des cours doit être motivé par les parents, soit par écrit ou en utilisant notre service de signalement d'absence par téléphone. N'oubliez pas d'aviser aussi le service de garde s'il y a lieu.
- Afin d'exercer un contrôle efficace des absences des élèves, la secrétaire téléphone alors au domicile pour connaître les raisons de l'absence.
- Aucun élève ne peut quitter un cours sans la permission de l'enseignant, ni quitter l'école sans l'autorisation d'un membre du personnel de l'école. Pour que l'élève puisse quitter l'école, une autorisation doit être signifiée par les parents par écrit.
- L'élève qui quitte l'école sans permission est considéré comme étant en fugue. Les parents seront avisés immédiatement.

Si nous ne pouvons rejoindre les parents, le service de police pourra être contacté. L'élève qui fait une fugue devra réintégrer l'école lors d'une rencontre avec ses parents, l'intervenant concerné et la direction.

5. Récréations

- À moins que la température ne le permette pas, les récréations se prennent à l'extérieur. Aux jours de forte pluie ou de froid extrême (-32°C en tenant compte du facteur éolien), les récréations se prennent à l'intérieur.

6. Bicyclettes et autres

- L'enfant qui utilise sa bicyclette pour se rendre à l'école le fait à ses propres risques et devrait porter un casque sécuritaire. Nous lui conseillons fortement d'avoir un bon cadenas pour la remiser en sécurité pendant les cours. Des supports à vélo sont disponibles dans la cour de récréation. Il est interdit de l'utiliser à l'intérieur de la cour d'école et sur le stationnement des automobilistes. Les bicyclettes, les planches à roulettes, les trottinettes, les patins à roues alignées et les espadrilles à roulettes sont interdits à l'intérieur et sur les terrains de l'école.

7. Fermeture de l'école lors d'une tempête

- La direction générale de la commission scolaire décide de l'ouverture ou non des classes le matin et de la fermeture des classes en cours de journée.
- Dans le cas de la **fermeture des classes le matin**, la diffusion de l'information se fait sur la page Facebook du Centre de services scolaire de la Capitale, sur la page d'accueil du site Internet **cssc.gouv.qc.ca** ainsi que sur la réponse automatique du système téléphonique du centre de services (418) 686-4040. *L'information est également diffusée dans les stations radiophoniques et stations de télévision locales. Vous serez informés de la décision de la commission scolaire à compter de 6 heures. Le service de garde est alors fermé pour la journée.*
- S'il y a **fermeture en cours de journée**, voici comment procède le personnel de l'école :
 - S'il n'y a aucun risque pour la sécurité des élèves, la direction avise les enseignants de l'heure de la fermeture et le moment venu, les élèves retournent à la maison ou à l'endroit que vous aurez inscrit dans le formulaire « fermeture en cas d'urgence » complété en début d'année scolaire (service de garde, autre endroit).
 - Nous invitons les parents à jumeler leur enfant à un autre qui demeure près de chez lui pour le retour à la maison de façon qu'il ne soit pas seul.
- Lorsque les parents voient s'élever la tempête et craignent pour la sécurité de leur enfant, ils peuvent évidemment décider de les garder à domicile.
- Si le transport scolaire ne peut reconduire les élèves au moment de la fermeture, les parents sont contactés et doivent venir chercher leur enfant à l'école.

8. Évacuation en cas d'urgence

- Un plan d'évacuation est affiché aux endroits stratégiques dans l'école.
- Des pratiques d'évacuation sont effectuées au cours de chaque année scolaire pour familiariser les élèves avec le plan d'évacuation.
- Si une évacuation est nécessaire, les élèves de l'école Jean-XXIII seront accueillis à l'école secondaire La Camaradière.

9. Sorties éducatives

- Les parents sont informés par écrit à l'avance et doivent signer une autorisation pour que leur enfant puisse participer à la sortie.
- Le personnel prend tous les moyens pour assurer la sécurité des élèves lors des sorties. Dans les sorties où la sécurité nécessite plus d'un adulte, des parents ou d'autres adultes accompagnent le groupe et assistent l'enseignant dans sa tâche.

10. Transport scolaire

- Les élèves demeurant à une distance déterminée par le centre de services (**800 mètres au préscolaire et 1600 mètres au primaire**) ont droit au transport scolaire. La discipline à l'intérieur de l'autobus est assurée par le conducteur. Les élèves qui ne respectent pas les règlements édictés par le centre de services risquent, après avoir reçu trois avis de manquement ou après avoir posé un geste de violence ou d'intimidation, être suspendus du service pour une période de temps déterminée par la direction de l'école et le service du transport scolaire.
- Si, à la fin des cours, un élève manque son autobus, il doit revenir au secrétariat pour en informer la secrétaire de l'école qui prendra les mesures appropriées.

11. Départ des élèves après l'école

- Après la classe, les élèves quittent à pied seul ou avec une personne autorisée par les parents, prennent l'autobus ou se rendent au service de garde. **Il est important de maintenir une stabilité dans la routine afin d'assurer la sécurité de l'enfant. Ainsi, l'école ne peut pas répondre à la demande des parents qui téléphonent pour laisser un message visant à modifier l'endroit où l'enfant doit aller après la classe.** Tout changement dans la routine de départ des élèves devra être communiqué par écrit.

12. Les blessures et les maladies subites

- Il est très important que les parents complètent la fiche de santé au début de l'année et nous avisent immédiatement de tout changement afin que nous puissions les rejoindre rapidement. Une copie de cette fiche est conservée par l'enseignant de votre enfant ainsi qu'au secrétariat.
- Nous demandons aux élèves de signaler à la personne qui surveille tout accident même léger. Cette dernière réfère l'enfant au secrétariat au besoin.
- Dans les cas mineurs, les soins nécessaires sont donnés à l'école.
- Dans les cas plus sérieux, nous donnons les premiers soins et nous téléphonons aux parents (ou à la personne désignée en cas d'urgence) qui se chargeront du transport de l'enfant si nécessaire.
- Dans les cas graves, nous appelons les services ambulanciers qui transportent l'élève à l'hôpital et nous avertissons la famille immédiatement. Si le transport en ambulance est nécessaire, il se fait à la charge des parents. Un rapport écrit est rédigé par le personnel responsable au moment de l'accident.
- Aucun médicament non prescrit n'est administré aux élèves. Un formulaire doit être complété pour administrer un médicament prescrit aux usagers du service de garde ainsi qu'à l'école. Nous avons une procédure pour les élèves ayant un Epipen en cas de choc anaphylactique (allergies sévères). Le personnel est formé pour intervenir au besoin dans ces situations.
- Des trousse de premiers soins sont disponibles au secrétariat, au gymnase et au service de garde.
- Au moins deux personnes dans l'école ont suivi des cours de secourisme pour pouvoir intervenir de la meilleure façon possible.
- Un défibrillateur est accessible en tout temps près du gymnase de l'école.

Règles de conduite

À l'école Jean-XXIII, la bienveillance, l'engagement et la collaboration sont les 3 valeurs sur lesquelles notre système d'encadrement s'est appuyé pour déterminer les comportements attendus de nos élèves.

MANQUEMENT MINEUR	<p>En tout temps et en tout lieu :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Je respecte les autres en gestes et en paroles. 2. Je respecte les consignes de l'adulte. 3. Je règle les conflits de façon pacifique. 4. Je garde mon environnement propre.
MANQUEMENT MAJEUR	<p>5. Les gestes et les échanges proscrits, qu'ils soient commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école (entre l'école et la maison, transport scolaire, médias sociaux), lorsqu'il a un impact sur le fonctionnement à l'école, constituent un manquement majeur et seront sanctionnés selon les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école.</p> <p>Exemples de manquements majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Impolitesse grave ; · Intimidation/cyberintimidation ; · Violence (agression, bataille, menaces, extorsion, voies de fait, etc.) ; · Vol, vandalisme ; · Fugue ; · Taxage ; · Conflit avec geste de violence.

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP art.13).

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP art.13).

Conflit: Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

Manquements mineurs

Lors d'un manquement mineur, l'intervenant témoin fait les interventions nécessaires auprès de l'élève concerné. Il peut écrire des commentaires dans son agenda, écrire aux parents via les plateformes ClassDojo ou le Baromètre comportemental.

Conséquences possibles :

Porter des vêtements (chandail, pantalon, short) fournis par l'école

Marcher en compagnie d'un adulte lors de la récréation.

Rédiger une réflexion sur les gestes à poser.

Faire des excuses verbales ou écrites aux personnes concernées.

Rendre un service.

Réparer ou nettoyer le matériel endommagé ou souillé.

Autres gestes de réparation.

Manquements majeurs

Lors d'un manquement majeur, un billet de manquement majeur est complété (billet orangé) ou sur la plateforme le Baromètre comportemental.

L'élève s'expose à une conséquence qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève.

Conséquences possibles :

Rencontre avec le technicien en éducation spécialisée ;

Communication aux parents ;

Fiche de réflexion ;

Geste réparateur (excuses, réparation, travail communautaire, etc.) ;

Reprise de temps perdu ;

Garde à vue à la récréation ;

Facture ou remplacement pour bris ou vol ;

Feuille de route ;

Soutien individuel à fréquence rapprochée ;

Suspension de l'élève à l'interne ou à l'externe ;

Élaboration d'un plan d'intervention ;

Rencontre avec la direction ;

Autres sanctions selon la situation.

Code vestimentaire

- Je me présente à l'école proprement vêtu et en fonction des activités et des saisons.
- En tout temps, je porte des souliers propres et je les garde bien attachés.
- J'ai toujours mes vêtements pour l'éducation physique et à la santé : short, chandail à manches courtes et espadrilles qui ne marquent pas le sol.
- J'enlève ma casquette, mon capuchon ou autre chapeau avant d'entrer dans la classe.

Les vêtements que je porte doivent être convenables et décents en tout temps. Des interventions pourraient être faites si ce n'était pas le cas.

Code alimentaire à l'école

Une collation nutritive aide les enfants à être rassasiés, à se concentrer dans leurs apprentissages et à avoir de l'énergie tout au long de la journée.

À l'école Jean-XXIII, les élèves doivent apporter une collation composée des aliments présentés dans le Guide alimentaire canadien :

- **Fruits**
- **Légumes**
- **Produits céréaliers**
- **Produits laitiers**

Sont toutefois interdits tous les aliments pouvant contenir des noix ou des arachides.

Les échanges de nourriture ne sont pas autorisés.

Objets personnels à l'école et au service de garde

Il n'est pas permis d'apporter des objets personnels, à moins d'une autorisation d'un adulte de l'école ou du service de garde pour une activité spéciale. Un message écrit ou une entente verbale vous sera alors transmis.

Sont interdits : jouets, appareils électroniques.

Conséquence possible : On me confisque l'objet personnel pour un temps déterminé par l'adulte qui me l'a enlevé. Le parent sera alors avisé.

Comportements attendus pour une utilisation sécuritaire des aires et appareils de jeux à l'école Jean-XXIII

Les jeux de poursuite sont permis en dehors des modules de jeux. Tout le matériel prêté se range à la fin de la récréation.

Balançoires	Module de jeux des petits (préscolaire—2 ^e année)
<ul style="list-style-type: none"> · Je me balance seul. · Je me balance assis. · Je me balance de l'arrière vers l'avant. · Je me tiens fermement avec les deux mains. · Je circule autour des structures de balançoires. · Je laisse les balançoires à leur place lorsqu'elles ne sont pas utilisées. · Je peux utiliser les balançoires lorsque mon enseignant surveille sur la cour de récréation. 	<ul style="list-style-type: none"> · Je glisse assis dans la glissoire en tout temps, les jambes devant. · Je monte par les escaliers. · J'utilise la glissoire seulement pour descendre. · Avant de glisser, je m'assure qu'il n'y ait personne devant et dans la glissoire. · Je glisse, un à la fois, à tour de rôle, selon l'ordre d'arrivée. · Je circule à l'intérieur du module en marchant. · Je m'abstiens de jouer à des jeux de poursuite pour ma sécurité.
Jeux de sable	Billes
<ul style="list-style-type: none"> · Je garde le sable à l'intérieur de la zone de sable. · Je peux creuser des trous de la grosseur du jouet. 	<ul style="list-style-type: none"> · Je joue avec un ami de même cycle que moi. · Je conviens des règles du jeu avant de jouer et je les respecte. · Je suis équitable envers mon adversaire, même valeur de bille. · Je lance ma bille à la hauteur de la taille. · J'utilise mes propres billes.
Jeux de ballon	Module des grands (3 ^e -6 ^e année)
<ul style="list-style-type: none"> · Je conviens des règles du jeu avant de jouer et je les respecte. · Je respecte mes coéquipiers et mes adversaires autant dans la victoire que dans la défaite. · Je lance le ballon du côté opposé de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> · Je me tiens fermement avec les deux mains.
Jeux collectifs (football, soccer, tag, etc.)	
<ul style="list-style-type: none"> · Je conviens des règles du jeu avant de jouer et je les respecte. · Pour certains jeux, le seul contact permis est le "touch". · Dans les autres jeux (soccer, etc.), je m'abstiens de tout contact physique. · Je respecte mes coéquipiers et mes adversaires autant dans la victoire que dans la défaite. 	

Comportements attendus pour une utilisation sécuritaire des aires et des appareils de jeux à l'école Jean-XXIII

Soccer (par cycle)	Jeux organisés
<ul style="list-style-type: none"> · Je conviens des règles du jeu avant de jouer et je les respecte. · Je m'abstiens de tout contact physique. · Je respecte mes coéquipiers et mes adversaires autant dans la victoire que dans la défaite. · Je ramène le matériel à l'endroit prévu lorsque j'ai terminé de jouer. 	<ul style="list-style-type: none"> · J'écoute les consignes des organisateurs. · Je respecte les organisateurs, mes coéquipiers et mes adversaires autant dans la victoire que dans la défaite. · Je ramène le matériel à l'endroit prévu lorsque j'ai terminé de jouer.
Glissades	Mini-hockey (par cycle)
<ul style="list-style-type: none"> · Je porte mon pantalon de neige en tout temps pour glisser. · Je glisse assis dans la glissoire en tout temps, les jambes devant. · Je glisse à tour de rôle selon l'ordre d'arrivée. · Avant de glisser, je m'assure que la voie est libre. · Je m'installe seul ou à deux sur mon tapis de neige. · Après avoir glissé, je remonte par les côtés. · Je ramène le matériel à l'endroit prévu lorsque j'ai terminé de jouer. · Je peux glisser sur la montagne lorsque mon enseignant surveille dans la cour de récréation. 	<ul style="list-style-type: none"> · Je dois apporter mes lunettes de protection de la maison. · Je m'abstiens de tout contact (physique et bâton). · Je conviens des règles du jeu avant de jouer et je les respecte. · Je respecte mes coéquipiers et mes adversaires autant dans la victoire que dans la défaite.
Construction de forts	
<ul style="list-style-type: none"> · Je participe à la construction du fort géant qui appartient à tous les élèves. · J'utilise des blocs de neige libre. · Lorsque les buttes seront impraticables, la direction en avisera les élèves. · Le pantalon de neige est exigé en tout temps, et ce jusqu'aux directives données au printemps. 	

J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école, des règles de la cour de récréation, du code vestimentaire et du code alimentaire, de la politique concernant les objets personnels et des mesures de sécurité avec mon enfant

Signature du parent ou du tuteur légal : _____

Je m'engage à respecter les règles de conduite, les codes et les mesures de sécurité.

Signature de l'élève: _____

Date	Commentaires	Initiales